

ANNEXE IV

CALENDRIER MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2017

Saisie des vœux	→	13 mars midi au 27 mars minuit
Dépôt dossiers handicap auprès du médecin conseiller du recteur	→	27 mars
Dépôt dossiers SPEA	→	27 mars
Envoi AR dans les établissements	→	28 mars (29 mars pour les préférences des TZR)
Retour AR au rectorat	→	au plus tard le 7 avril
Groupes de travail bonification handicap	→	24 avril pour les COP, CPE, PLP et les enseignants d'EPS 25 avril pour les certifiés – agrégés
Groupes de travail SPEA	→	11 mai pour les CPE 12 mai pour les enseignants d'EPS et PLP 16 mai pour les certifiés - agrégés
Calcul barèmes par la DPE	→	jusqu'au 28 avril midi
Affichage barèmes	→	du 28 avril 14 heures au 17 mai
Contestation barèmes	→	du 28 avril 14 heures au 10 mai minuit pour les COP et CPE du 28 avril 14 heures au 11 mai minuit pour les enseignants d'EPS et PLP du 28 avril 14 heures au 14 mai minuit pour les certifiés - agrégés
Groupes de travail barèmes	→	11 mai pour les COP et CPE 12 mai pour les enseignants d'EPS et PLP 15, 16 et 17 mai pour les certifiés – agrégés
Demandes tardives de mutation	→	jusqu'au 15 mai
Verrouillage des barèmes	→	17 mai
FPMA – CAPA mouvement	→	14 juin pour les COP et les enseignants d'EPS 15, 19 et 20 juin pour les certifiés – agrégés 16 juin pour les PLP et CPE
Demande de changement de rattachement administratif (pour les TZR)	→	du 19 au 30 juin
Etude des demandes de révisions d'affectation	→	27 et 28 juin